



Connexion

L'Assemblée législative nomme Clare Lewis au poste d'ombudsman

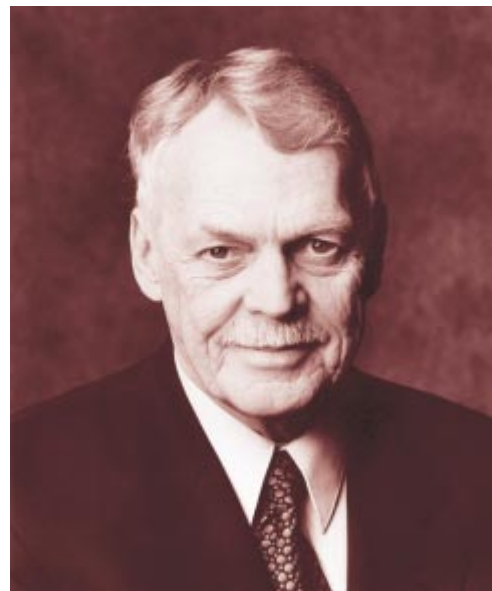
L'Assemblée législative d'Ontario a voté la nomination de Clare Lewis, c.r., à titre de nouvel ombudsman de la province. La nomination a pris effet le 30 janvier.

M. Lewis a été choisi dans le cadre d'un concours supervisé par un comité permanent de la Chambre composé de représentants de tous les partis. Sa nomination a été appuyée unanimement par tous les membres du comité et a été subséquemment confirmée par un vote unanime de l'Assemblée législative.

M. Lewis a accepté ce poste après une carrière éminente à titre d'avocat, de juge et de fonctionnaire. Au moment de sa nomination, il était président de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario. Auparavant, il avait servi à titre de premier commissaire aux plaintes contre la police de la province, après avoir été, pendant cinq ans, le commissaire aux plaintes du public, responsable de la résolution des plaintes du public contre

des membres de la Police de la communauté urbaine de Toronto. Son travail dans ce rôle faisait suite au poste de juge à la Cour provinciale (chambre criminelle) qu'il avait occupé pendant six ans. (Voir biographie complète à la page 2.) M. Lewis occupera le poste d'ombudsman pendant un mandat de cinq ans.

Le processus de nomination par un comité représentant tous les partis qu'a établi l'Assemblée législative faisait suite à une recommandation faite par Roberta Jamieson dans son dernier rapport annuel à titre d'ombudsman en juin de l'année dernière. Mme Jamieson avait demandé à la Chambre de faire en sorte que la nomination de son successeur soit « accessible à toute personne intéressée » afin d'assurer l'indépendance et la crédibilité de l'ombudsman. L'Assemblée législative a fait paraître des annonces dans les journaux pour solliciter des candidats au poste.



Clare Lewis, c.r.

Mme Jamieson a terminé un mandat de dix ans en octobre. Fiona Crean, directrice exécutive d'Ombudsman Ontario, a été nommée ombudsman par intérim pour une période de trois mois pendant que le comité permanent travaillait à l'achèvement du processus de nomination. Vers la fin de 1999, la Chambre a voté une modification de Loi sur l'ombudsman ayant pour effet de réduire le mandat de dix ans à cinq ans.

OMBUDSMAN ONTARIO CÉLÈBRE SES 25 ANS

En octobre de cette année, Ombudsman Ontario célébrera son 25^e anniversaire à titre d'organisme mis sur pied par l'Assemblée législative d'Ontario. L'événement sera souligné par des activités qui mettront en relief l'importance de cette institution dans les efforts pour assurer la responsabilité dans l'administration publique, caractéristique essentielle de notre démocratie. Voici un bref historique du bureau de l'ombudsman.

Dès 1962, l'Assemblée législative d'Ontario a débattu la possibilité de la mise sur pied d'un organisme de dernier recours, indépendant du gouvernement provincial, auprès duquel le public pourrait déposer des plaintes à l'égard de l'administration gouvernementale.

En 1965, M. Vernon Singer, le député libéral de Downsview, a déposé

un projet de loi d'initiative parlementaire réclamant la nomination d'un « commissaire parlementaire » chargé d'enquêter sur les actes et décisions administratifs des fonctionnaires du gouvernement provincial et de ses organismes. Après débat du projet de loi en deuxième lecture, celui-ci est mort au Feuilleton.

M. Singer n'a pas abandonné et a déposé son projet de loi au cours de dix séances consécutives de la Chambre. Chaque fois, le gouvernement a refusé d'agir. Entre-temps, six gouvernements provinciaux avaient déjà nommé un ombudsman : l'Alberta (1967), la Saskatchewan (1972), le Manitoba (1970), le Québec (1968), le Nouveau-Brunswick (1967) et la Nouvelle-Écosse (1970).

Le 11 mars 1975, la lieutenant-gouverneure, Son Honneur Pauline McGibbon, a fait la lecture du discours du trône dans lequel elle promettait la nomination d'un ombudsman. Selon ce que rapporte le *hansard*, M. Singer a alors brièvement interrompu le discours par des « claquements de pupitre en solitaire ». Le premier ministre de l'époque était William Davis.

Peu de temps après, le projet de loi 86 a été déposé à la Chambre et débattu. Il est finalement devenu la Loi de 1975 sur l'ombudsman lorsqu'il a reçu la sanction royale le 3 juillet 1975. Le 4 juillet 1975, les parlementaires de l'Assemblée législative ont demandé à l'unanimité que M. Arthur Maloney, c.r., soit nommé au poste d'ombudsman.

suite à la page 2

Biographie

CLARE LEWIS, C.R.

Avant d'avoir été nommé ombudsman, Clare Lewis était président de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario. Il a été nommé au poste de président de la Commission des jeux le 20 avril 1994 et président-directeur général de la Commission des permis de vente d'alcool de l'Ontario le 25 octobre 1995. Il a occupé ces postes simultanément jusqu'au 23 février 1998, date à laquelle les deux agences ont été fusionnées pour devenir la toute nouvelle Commission des alcools et des jeux de l'Ontario.

M. Lewis a obtenu de la University of Toronto, un baccalauréat ès arts en 1960 et un baccalauréat en droit en 1963. Il possède également depuis 1986, une maîtrise en droit de la Osgoode Hall de Toronto. Il est un avocat inscrit au Barreau du Haut-Canada depuis 1965. Sa pratique se limitait à l'origine au droit criminel. Il

a été avocat de la défense de 1965 à 1975 et procureur de 1975 à 1979. Il a été nommé au conseil de la reine en 1978 puis juge à la Cour provinciale (chambre criminelle) de 1979 à octobre 1985, date à laquelle il a démissionné de son poste de juge pour devenir commissaire aux plaintes du public, responsable, en vertu de la loi provinciale, de la résolution des plaintes du public contre la Police de la communauté urbaine de Toronto. Il a été nommé commissaire aux plaintes contre la police en décembre 1990, aux termes de la Loi sur les services policiers, ce qui a étendu sa juridiction à la résolution des plaintes du public contre la police des 115 corps policiers et à chaque policier de la province de l'Ontario. En avril 1994, il a quitté son poste de commissaire aux plaintes contre la police pour devenir président de la Commission des jeux.

Tout au long de sa carrière, M. Lewis a oeuvré au sein d'organismes professionnels. Lorsqu'il a été nommé

commissaire aux plaintes du public en 1985, il était président de la Provincial Judges' Association - Ontario (chambre criminelle). Il a occupé le poste de président de la Civilian Oversight of Law Enforcement (IACOLE) d'octobre 1987 à octobre 1989. De février 1992 à avril 1994, M. Lewis a été membre du Conseil des gouverneurs du Centre canadien pour les relations interraciales de police, un organisme mis sur pied et appuyé par le gouvernement fédéral et certains gouvernements provinciaux et composé de représentants du gouvernement, d'organismes policiers, de minorités visibles et de groupes autochtones. Dans le passé, il a aussi servi comme membre du Conseil consultatif du secteur des organismes, créé pour aviser l'Unité de coordination du secteur des organismes quant à la mise sur pied des recommandations de la Commission de réforme du réseau d'organismes de l'Ontario. Il est actuellement coprésident de l'Education Committee de la Society of Ontario Adjudicators and Regulators (SOAR).

En décembre 1988, en réponse à une crise sociopolicière à la suite de certaines fusillades policières contre des minorités raciales, M. Lewis a été nommé par le solliciteur général de l'Ontario au poste de président de la Commission d'étude sur les relations entre la police et les minorités raciales, organisme qui a déposé son rapport le 11 avril 1989.

En juillet 1992, le premier ministre et le solliciteur général de l'Ontario ont demandé à M. Lewis de reconstituer la commission d'étude et de faire état de l'avancement de la mise en application de ses recommandations antérieures. La commission d'étude a soumis son deuxième rapport le 25 novembre 1992.

En décembre 1991, l'Association du Barreau canadien - Ontario a remis à M. Lewis son Prix d'excellence - 1991 pour sa contribution exceptionnelle, en sa qualité de commissaire aux plaintes contre la police et de président de la commission d'étude, à l'évolution du droit en Ontario et pour l'héritage considérable en matière de bienfaits du droit qu'il a laissé aux résidents de l'Ontario.



Anniversaire... suite de la page 1

M. Maloney a été assermenté le 30 octobre 1975. Dans son adresse à la Chambre après son assermentation, il a dit de M. Vernon Singer qu'il était le « pionnier dans le domaine de la législation relative au bureau de l'ombudsman ».

Les personnes qui ont déjà occupé le poste d'ombudsman :

M. Arthur Maloney, c.r. (1975-1979)

Le juge Donald Morand (1979-1984)

M. Dan Hill (1984-1989)

Mme Roberta Jamieson (1989-1999)



Dans le cadre de la conférence de l'Ombudsman de l'Ontario, André Marin, ombudsman du ministère de la Défense (gauche), a résumé dans son discours les réalisations de son bureau depuis sa création, voilà tout près de deux ans.

Liz Hoffman, protectrice des étudiants de l'Université Ryerson, et Michael Lauber, l'ombudsman bancaire canadien, se sont joints à lui pour la discussion sur les modèles d'exercice de la fonction d'ombudsman (ci-dessous).



Transition et renouvellement : principaux thèmes de la conférence du personnel de l'Ombudsman

Réunis pendant deux jours et demi pour leur conférence annuelle à la fin février, les membres du Bureau de l'ombudsman ont concentré leurs énergies sur le double défi de la transition et du renouvellement dans la foulée de la nomination d'un nouvel ombudsman. Une série d'activités à l'appui des diverses tâches exécutées par le personnel étaient à l'ordre du jour : présentations par des invités de l'extérieur, réunions et ateliers.

Parmi les points saillants, mentionnons des discussions en groupes sur les sujets suivants : les différents modèles d'exercice de la fonction d'ombudsman; l'évolution de Toronto et les obstacles à la réintégration des ex-détenus. Ces discussions étaient animées par des invités qui, par l'éventail des points de vue qu'ils ont présentés, ont permis des discussions très animées avec le personnel. Le programme comportait également une présentation par des représentants du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et un atelier sur les techniques de résolution des conflits, dirigé par un consultant de l'extérieur.

Le personnel de l'Ombudsman a fait des présentations sur divers sujets,

notamment les stratégies de communications interculturelles, les défis posés par le changement dans le système correctionnel, les activités des bureaux régionaux, les communications et les systèmes. La conférence a été clôturée par une rencontre sociale qui a permis à tous de renouer des amitiés dans une ambiance détendue, tout en poursuivant les discussions amorcées durant la conférence. Au total, 85 employés représentant les 6 bureaux de l'ombudsman de la province ont participé à cette rencontre.



L'AOC réclame un ombudsman fédéral

L'Association des ombudsmans du Canada (AOC) poursuit ses discussions avec le ministère fédéral de la Justice pour promouvoir la création d'un poste d'ombudsman général au niveau fédéral.

Barbara Tomkins, ombudsman de la Saskatchewan, et récemment élue à la présidence de l'AOC (en remplacement de l'ancienne ombudsman de l'Ontario, Roberta Jamieson), dirige un comité dont le mandat est d'établir un processus d'examen de la proposition de l'AOC en collaboration avec le bureau de la ministre fédérale de la Justice, Anne McLellan.

L'an dernier, l'AOC a publié un document de travail sur la nécessité de créer le poste d'ombudsman fédéral et a tenu des réunions sur ce sujet avec des députés et d'autres parties intéressées au fédéral. On indique dans ce document que les bureaux de l'ombudsman des provinces reçoivent régulièrement des plaintes en rapport avec des programmes et des services du gouvernement fédéral, et qu'aucun mécanisme indépendant ou autorité compétente ne peut y répondre.

On peut se procurer ce document de travail dans le site Web de l'Ombudsman de l'Ontario. L'AOC se compose des bureaux des ombudsmans provinciaux et territoriaux; on y trouve aussi, à titre de membres associés, diverses institutions qui ont leur propre ombudsman.

Lors de la récente conférence de l'Ombudsman de l'Ontario, Dan Clement, directeur des Nouvelles initiatives pour le groupe Centraide du Grand Toronto, a présenté les résultats d'une recherche publiée dans le rapport de Centraide, intitulée «Toronto at a Turning Point». Auteur de ce rapport, il a décrit de façon passionnante les changements démographiques spectaculaires qui ont actuellement cours dans la région de Toronto. Des représentants de la ville de Toronto et du Community Social Planning Council of Toronto se sont joints à lui pour la discussion sur l'évolution de Toronto.



Le personnel du Bureau de l'ombudsman se réunit pour une conférence portant sur la transition et le renouvellement.

Numéros de téléphone

1-800-263-1830 - English
1-800-387-2620 - Français
(416) 586-3510 - Téléscripateur pour
malentendants
(416) 586-3485 - Télécopieur

Site Web - www.ombudsman.on.ca

Pour obtenir des renseignements généraux ou faire un changement d'adresse, veuillez téléphoner à notre division des communications au **416-586-3353**.

Bureaux d'Ombudsman Ontario

Bureau de London
 920, chemin Commissioners Est
 London (Ontario) N5Z 3J1

Bureau d'Ottawa
 261, chemin Montréal, bureau 110
 Vanier (Ontario) K1L 8C7

Bureau de Sault-Ste-Marie
 111, chemin Great Northern, Unité 2
 Sault-Ste-Marie (Ontario) P6B 4Y9

Bureau de Sudbury
 66, rue Elm, Bureau 108
 Sudbury (Ontario) P3C 1R8

Bureau de Thunder Bay
 Bureau 206, Office Galleria,
 1000, chemin Fort William
 Thunder Bay (Ontario) P7B 6B9

Bureau de Toronto
 125 Queen's Park
 Toronto, Ontario M5S 2C7

Notre mandat

Ombudsman Ontario aide les citoyens à résoudre certaines difficultés en examinant les plaintes portées contre les organismes du gouvernement provincial : ministères, agences, conseils, commissions ou tribunaux administratifs. L'ombudsman ne peut faire enquête sur des plaintes qui concernent le gouvernement fédéral, les administrations municipales, les cours de justice, les conseils scolaires ou le secteur privé. Ombudsman Ontario est un organisme indépendant du gouvernement, où l'on peut s'adresser après avoir épuisé toutes les autres procédures de règlement des plaintes. La confidentialité est assurée.

Que signifie notre logo ?

Voici le symbole d'Ombudsman Ontario. La lettre «O» tient lieu du nom de notre organisme. À l'intérieur, trois paires de bras en demi-cercle représentent respectivement le public, le gouvernement et notre bureau



Communications Office
 Ombudsman Ontario
 125 Queen's Park
 Toronto, Ontario M5S 2C7

MAIL POSTE

Canada Post Corporation / Société canadienne des postes

Postage Paid

Blk

Port payé

Nbre

06620167